

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion du 27 juin 2013
L'an deux mille treize à 9 heures et demie.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée, à Béziers, sur convocation de son président, Henri CABANEL. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Membres de la CLE présents :

COLLEGE DES ELUS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Henri CABANEL		
Monsieur Jean-Pierre BALZA	Madame Anne DUBOIS-DE-MONTREYNAUD	AE RMetC : Madame Evelyne LACOMBE
Madame Florence BRUTUS	Monsieur Arnaud LUPIA	
Madame Ariane SOTO-DESCALS	Monsieur Thierry RAMAYE	Monsieur Gabriel LECAT
Monsieur Robert GELY	Madame Nora TABERKOKT	
Monsieur Jean-Luc GERGES	Monsieur Jacky LAUTIER	
Monsieur Serge PESCE	Madame Marie-France DURANCEL	
Monsieur François TAUPIN		
Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI		
Monsieur Claude ZEMMOUR		
Monsieur Jean-Yves LE BOZEC		

Membres de la CLE représentés par mandat :

Madame Michèle TEXIER, Monsieur Pierre COLIN, Monsieur François COMMEINHES, Madame Sarah FAURE, Monsieur Robert RALUY, ARS (Madame Catherine MOREL), DDTM 34 (Madame Charlotte COURBIS), Monsieur Pierre BEAUDIER, Madame Yolande ROTH, Monsieur Christophe THOMAS, Monsieur Guy AMIEL, Madame Véronique SALGAS, Madame Stéphanie SENEGA SANCHEZ.

Excusés/Absents :

Monsieur Philippe VIDAL, Monsieur Paul MAUZAC, Monsieur Jean-Michel DU PLAA, Monsieur Frédéric PIONCHON, Monsieur Jean-Guy AMAT, Monsieur Jean-Noël BADENAS, Monsieur Edgard SICARD, Monsieur Christophe MERCADIER, Monsieur Bernard AURIOL, Monsieur Jean MIAS, Monsieur Serge TEYSSEBRE,

Etaient également présents :

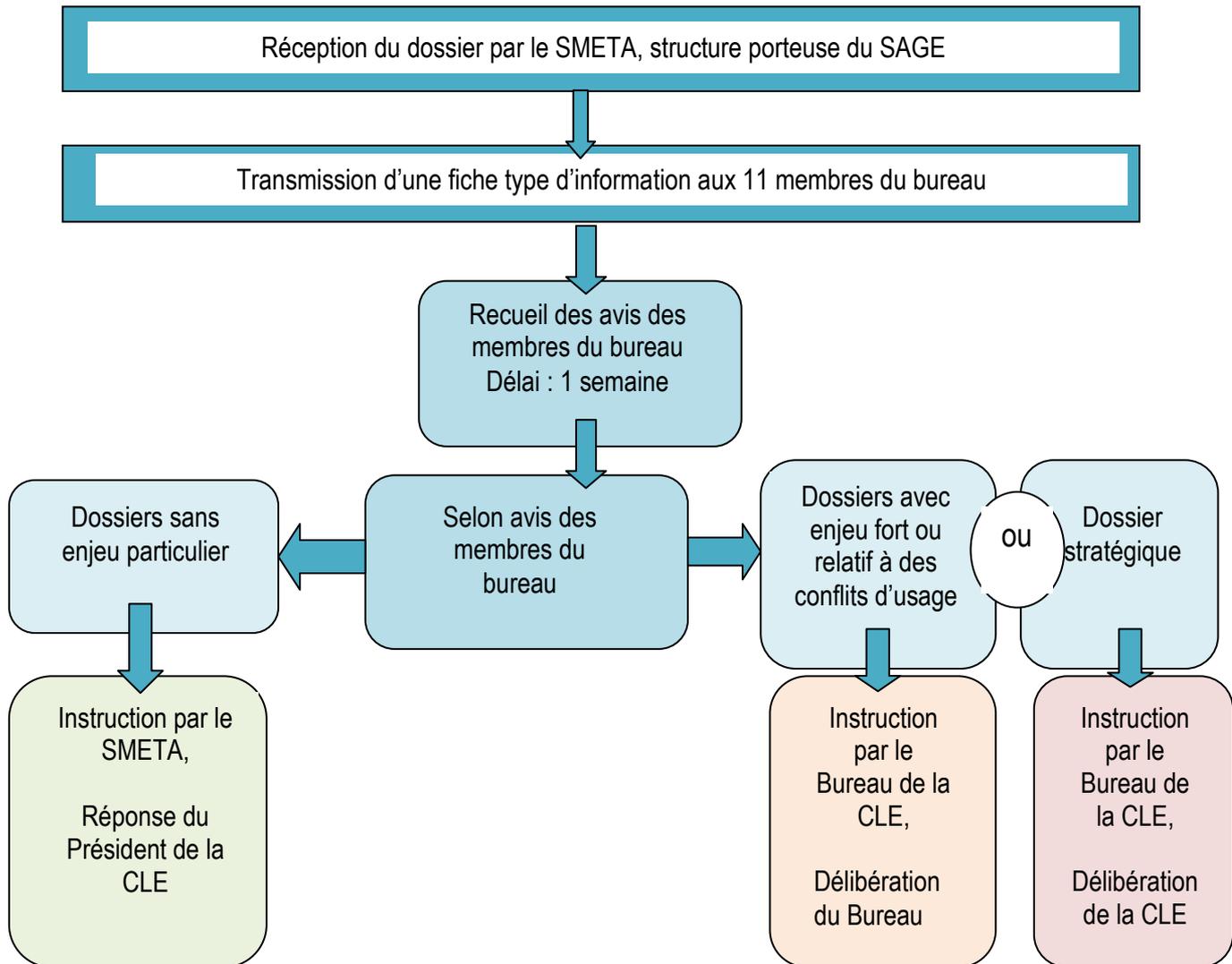
Monsieur Claude CALAS, Monsieur Philippe BARBET, Madame Léonie CAMBREA, Madame Nathalie EGEA, Madame Marie-Laurence MAYER, Monsieur Sébastien THERON, Madame Laure MATON, Monsieur Laurent RIPPERT, Monsieur Bruno MIARA, Madame Véronique DUBOIS, Monsieur Romain OZOG.

Objet : Procédure d'instruction des dossiers soumis à la CLE pour avis

EXPOSE :

La CLE du SAGE est sollicitée régulièrement, pour avis, sur des dossiers instruits notamment par les services de l'Etat. Le SAGE n'étant pas approuvé, cette consultation est informelle. Toutefois, les dossiers à examiner, suffisamment nombreux, méritent que l'on formalise une procédure d'instruction, en fonction des enjeux que ces projets représentent pour la gestion de la nappe.

La CLE du SAGE Hérault a délibéré récemment sur ce sujet. Il est proposé, à la CLE, d'adopter les mêmes modalités d'examen des dossiers, représentées par le logigramme ci-dessous :



La CLE délègue ainsi au Bureau le suivi et l’instruction des dossiers soumis pour avis. Le Bureau décide des suites à donner selon l’importance du dossier.

La fiche type d’information transmise aux membres du bureau devra présenter à minima :

- ✓ Date de réception du dossier et date de retour de l’avis,
- ✓ Intitulé du dossier,
- ✓ Descriptif sommaire du projet présenté,
- ✓ Localisation du projet,
- ✓ Porteur du projet.

Cette fiche devra être retournée sous huitaine par chaque membre du Bureau à la cellule d’animation avec l’avis :

- instruction du dossier par la cellule d’animation puis validation et signature par le Président
- Ou
- Instruction du dossier par le Bureau de la CLE, validation par le Bureau ou la CLE

Si au moins un membre du bureau souhaite l'instruction par le Bureau, c'est cette procédure qui est retenue.

La CLE sera informée des avis rendus par le Président ou le Bureau lors des réunions plénières, sous forme de tableau de synthèse des avis, annexé aux rapports du Président. Les avis complets seront mis en ligne sur le site internet du SMETA et consultables par tous.

Il est proposé aux membres de la CLE :

- d'approuver la procédure d'instruction des dossiers soumis à la CLE,
- de tester cette procédure en 2013, avant de l'intégrer au règlement intérieur de la CLE en 2014.

DECISION

Après délibération, les membres de la CLE, ADOPTENT, à l'unanimité, les propositions du Président concernant la procédure d'examen des dossiers soumis à La CLE pour avis.

Le Président



Henri CABANEL